

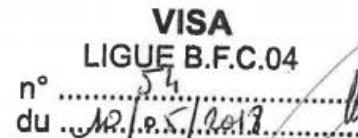
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan,
1 rue des Pierres,
71400 AUTUN
asamorvan@free.fr

Visa FFSA

Visa Ligue BFC



AUTUN les 24, 25 et 26 AOÛT 2018

7^{ème} RALLYE VHC
D'AUTUN SUD-MORVAN

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC
Rallye Véhicules Historiques de Compétition
à Participation Etrangère Autorisée

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,
les règles spécifiques des rallyes et de la Coupe de France V.H.C. 2018
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement
standard de la FFSA ou se reporter au règlement du 47^{ème} Rallye d'Autun Sud Morvan.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

DEFINITION :

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 24, 25 et 26 août 2018, en qualité d'organisateur administratif, le :

7^{ème} Rallye VHC PEA d'Autun Sud-Morvan

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° : 394 du 18/05/2018 ainsi que du Comité Bourgogne Franche-Comté le N° : 54 du 10/05/2018

1.1 OFFICIELS :

Directeur de Course VHC :	THOMAS Maryse	Licence N° 3123
Président du Collège VHC :	NOMBLLOT Jacky	Licence N° 5565
Membres du Collège VHC :	GIRAUDON J Marc	Licence N° 20434
	JUGNIOT Joël	Licence N° 6813
Commissaires Techniques VHC :	PERROT Christian	Licence N° 12848
Technique Championnat de France VHC :	POTTIER Bernard	Licence N° 5010
Chargés des Relations Concurrents VHC :	NOMBLLOT Pascal	Licence N° 182228

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

1.2p ELIGIBILITE

Le rallye compte pour :

- Le Championnat de France VHC
- La Coupe de France des rallyes VHC Coef 2
- Le Challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté

1.3 VERIFICATIONS

1) A la prise du road-book, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants.

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Passeport technique FFSA de la voiture.
- Licences (pilote et copilote).
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

Il y aura une liste horaire pour les convocations VHC non confondue avec le moderne

2) Le vendredi 24 août les vérifications administratives et techniques auront lieu de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Prix de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 2 : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 : Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement-inscription.

3.1.5 Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de **ASA Morvan, avant le lundi 20 août 2018 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

Joindre la photocopie de la première page du PTH

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le lundi 13 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

3.1.10 Le nombre d'engagés est limité à 150 voitures.(National + VHC + VHRS)

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés : (système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 540 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 490 € si 1 licencié ASA Morvan
: 470€ si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1080 €

Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4 : Voitures autorisées

Conforme aux Règles Spécifiques Rallyes VHC, J1, Classic, J2 (PEA)

ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.1 : VOITURE AUTORISEES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1.titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

4.1.3P Pneumatiques :

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques, rallyes V.H.C F.F.S.A.

Rappel : Article 4.3.5 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction 1minute de pénalité
 2ème infraction exclusion

4.3 Assistance :

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs. Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m² par voiture ou 90m² pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 12€ du m².

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.

De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.

De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc dédicaces de Moux en Morvan:

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan.(comme précisé dans le carnet d'itinéraire)

4.5 Echappement

Conforme à la réglementation standard.

4.6 Immatriculation

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110 mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

Article 5 : Identification des voitures et Publicité

5.1.P Identifiacation des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions, l'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012) les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées et se fera par l'apposition de deux numéros adhésifs nommés plaques d'identification (210 x 140mm), pour l'un centré en lieu et place de la plaque d'immatriculation arrière ou sur la plaque occultée par un ruban adhésif noir, pour l'autre sur le pare-brise à 11cm de la limite haute pare-brise/pavillon et contre le montant droit du pare-brise. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm) à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer un sticker promotionnel.

Le numéro de la plaque sera, celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 : Sites et infrastructures

6.1 Description

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.

Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2017 représente un parcours total de **402.4** Kms.

Il est organisé en 2 étapes,

1^{ère} étape le samedi 25 août de 1 section (7 ES).

2^{ème} étape le dimanche 26 août de 2 section (6 ES).

Il comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de **157** Kms.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 25 août

- | | | | |
|--------------------------------------|----------|----------------------|-------------|
| - Barnay – Villiers Savilly | ES 1/4 : | 14.65 kms x 2 | = 29.3 kms |
| - Chissey - Cussy- Ménessaire – moux | ES 2/5: | 15 kms x 2 | = 30 kms |
| - Lucenay-Sommant | ES 3/6: | 9.240 kms x 2 | = 18.48 kms |
| - Théâtre Romain "Augustodunum" | ES: 7 | 1.6 kms x 1 | = 1.6 kms |

Dimanche 26 août

- | | | | |
|--------------------------------------|-----------|----------------------|-------------|
| - Barnay – Villiers Savilly | ES 8/11 : | 14.65 kms x 2 | = 29.3 kms |
| - Chissey - Cussy- Ménessaire – Moux | ES 9/12: | 15 kms x 2 | = 30 kms |
| - Lucenay-Sommant | ES 10/13 | 9.240 kms x 2 | = 18.48 kms |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan.

6.2 Reconnaitances Conforme au règlement standard FFSA.

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes. Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage. **3 passages par ES maximum**

Remarque :

A la reconnaissance de la spéciale spectacle Théâtre Romain "Augustodunum" ce fera obligatoirement et exclusivement à pieds pour la protection des monuments historiques.

6.2.6 Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 18 août 2018 (8h à 20h00)

Dimanche 19 août 2018 (8h à 20h00)

Vendredi 24 août (8h à 20h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book).

A prise du road book, prévoir la remise de la Fiche Speaker complétée

Le carnet d'itinéraire sera distribué aux jours et heures suivants :

Samedi 18 août 2018 07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun

Dimanche 19 août 2018 07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun

Vendredi 24 août 2018 07h00-12h00 : ASA Morvan 1 rue des pierres à Autun

14h00-16h00 : Parc des exposition l'Edeun à Autun

ARTICLE 7 :

7.1P. DISPOSITIONS GENERALES Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.2.1P. Ordre de départ Les concurrents du rallye VHC partiront devant les concurrents du rallye national.

7.2.2P. Réintégration « Rallye 2 » Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes - Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante . - Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s) Une pénalité de DIX heures sera appliquée. Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de participation. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

7.5 Epreuves spéciales.

Epreuve spectacle **Théâtre Romain "Augustodunum"**

Lors de cette épreuve spéciale se déroulant en boucle (appelée Super Spéciale) et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

Tour (ou partie de tour) supplémentaire : Temps réellement réalisé

Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : Temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour cette ES, les départs sont données par le Directeur de Course de l'épreuve et l'heure réelle de départ sera prise en compte pour le calcul du temps réalisé.

Déroulement du Rallye

Identique au règlement du 47^{ème} Rallye National d'Autun Sud Morvan.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : Classement

Conforme au Règlement Championnat de France VHC 2018 et Coupe de France VHC 2018

9.1P : Championnat Pilotes

9.2P : Points Bonus

9.3P : Classements Classes et Groupes

9.4P : Classement Copilotes

- Classic de Compétition (classement séparé)

- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.

ARTICLE 10 : Prix et Coupes

10.1 Remise des prix

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Remise des prix : 30' maximum après l'affichage officiel définitif du classement par le collègue des commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet.

La remise des prix se déroulera sur le podium final si la météo le permet.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan :

<https://asamorvan.com>